

**Ministry of Labour, Immigration,
Training and Skills Development**

Program Delivery Support
Branch

33 Bloor St E., 2nd Floor
Toronto ON M7A 2S3

**Ministère du Travail, de l'Immigration,
de la Formation et du Développement
des compétences**

Direction du soutien à la
prestation des programmes

33, rue Bloor Est., 2^e étage
Toronto ON M7A 2S3



Note de service

Destinataires : Fournisseurs de services du Programme ontarien d'aide aux personnes inscrites aux programmes de formation relais (POA-FR)

Expéditrice : Annette Huton, directrice, Direction du soutien à la prestation des programmes, Division de l'emploi et de la formation

Date : 8 juin 2023

Objet : Administration du Programme ontarien d'aide aux personnes inscrites aux programmes de formation relais (POA-FR) 2023-2024

Objectif

La présente note de service a pour objet d'informer les bénéficiaires du Programme ontarien d'aide aux personnes inscrites aux programmes de formation relais (POA-FR) des échéances administratives pour l'exercice 2023-2024.

Que se passe-t-il?

Le ministère conclura les ententes de paiement de transfert (EPT) dans le cadre du PAO-FR pour l'exercice 2023-2024 en juillet 2023.

Qui est touché?

Les fournisseurs de services PFRO admissibles et les anciens titulaires d'une entente qui peuvent encore bénéficier du POA-FR pour les participants.

Que faudrait-il faire maintenant?

Le personnel régional du ministère communiquera avec tous les fournisseurs des programmes de formation relais admissibles afin de procéder à l'élaboration et à la

signature des EPT dans le cadre du POA-FR pour 2023-2024. Les modalités et les échéances de paiement sont indiquées dans l'entente de paiement de transfert.

Contexte

Le PAO-FR offre une aide financière pouvant atteindre 5 000 \$ aux participants du Programme de formation relais de l'Ontario (PFRO) inscrits à des programmes qui ne sont pas admissibles au Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO). Cette bourse est destinée aux titulaires actuels d'une entente PFRO et aux anciens titulaires d'une entente qui sont toujours admissibles à un financement du POA-FR pour les participants.

Coordonnées

Une conseillère ou un conseiller en emploi et en formation du bureau régional communiquera avec chaque titulaire d'une entente dans le cadre du POA-FR. Les questions peuvent ensuite être soumises par l'entremise du bureau régional.

Merci,

Annette Huton

Directrice

c. c. Charles Bongomin, directeur régional, région du Centre-Ouest

Laura Loveridge, directrice régionale, région du Centre-Est

Heather Cross, directrice régionale, région de l'Ouest

Nicole Pereira, directrice régionale intérimaire, région du Nord

Jennifer Galloway, directeur régional, région de l'Est